



## Décision concernant l'utilisation de la réserve de préfinancement « Réserve processus fusion »

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

Vu l'arrêté du conseil Communal relatif à l'utilisation de la réserve de préfinancement du 7 mars 2018 ;

Vu le rapport des Services techniques du 8 janvier 2019 ;

### décide :

Article 1 : Un montant de **8'640 francs** est alloué au Conseil communal pour finaliser le mandat confié à Mme Ramseyer relatif à la mise en place de la facturation des compteurs d'eau, des contributions viticoles et de la gestion de déchets entreprises.

Article 2 : La dépense sera affectée à la rubrique comptable **0219 « utilisation de l'aide à la fusion »**

Article 3 : La présente décision entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 15 janvier 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
François Del Rio

Le secrétaire,  
Alexandre Béguin